

RAPPORT ANNUEL

2021



Zone de police Bruxelles-Ouest



SIÈGE SOCIAL

RUE DU FACTEUR, 2
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
02/412.12.12
WWW.POLICE.BE/5340

ÉDITEUR RESPONSABLE

LUC YSEBAERT
CHEF DE CORPS

RÉALISATION

SERVICE COMMUNICATION
ZPZ.BRUWEST.CELCOM@POLICE.BELGIUM.EU



Zone de police Bruxelles-Ouest

Sommaire

La zone de police, les 5 communes

- L'autorité administrative
- L'évolution de la population

Le budget

- L'aperçu du budget

Le fonctionnement interne

- La répartition du personnel
- L'aide et l'appui
- Les formations
- Le contrôle interne et la violence envers la police

L'activité policière

- La vue d'ensemble de la criminalité
- Les 10 qualifications les plus fréquentes
- Les infractions en baisse - en hausse
- Les infractions Corona
- Les infractions par commune

Les 5 priorités du Plan zonal de sécurité + Hotspot



Zone de police Bruxelles-Ouest



Christian Lamouline

Bourgmestre-Président

Mesdames, Messieurs,

A la lecture de ce rapport annuel 2021, notre zone de police peut être fière de son action et du travail accompli en 2021 ! Notre personnel se forme, est efficace sur le terrain, de plus en plus proactif. La fonction du policier est de plus en plus malmenée. Si les infractions contre l'autorité publique sont en diminution, les coups et blessures à l'encontre des fonctionnaires de police ont fortement augmenté : certains de nos agents en ont été victimes et la sanction contre ces comportements inacceptables est pour nous une priorité !

Je me réjouis par contre de constater que certaines infractions et délits sont en baisse en 2021 : vols simples, dans les habitations et à la tire, séjours illégaux, détention et usage de stupéfiants. N'oublions cependant pas que ces chiffres doivent être interprétés dans le contexte de la crise sanitaire que nous avons traversée et que nous devons rester vigilants.

Je constate qu'en ce qui concerne les 5 priorités de notre plan zonal de sécurité, les infractions à la radicalisation, à l'extrémisme et au terrorisme ainsi qu'aux vols dans les habitations sont en baisse, les infractions relatives à la sécurité routière sont stables. Cependant, celles relatives à la violence intra-familiale sont malheureusement en augmentation ; il s'agit d'un phénomène dans le cadre duquel nous devons améliorer encore l'accueil et le suivi des victimes. Par ailleurs, le trafic de drogue, et surtout les violences qu'ils génèrent, doit faire l'objet de toute notre attention ; nous devons encore intensifier nos actions avec le soutien des autorités fédérales, indispensable pour mieux lutter contre la criminalité organisée.

L'ensemble du travail accompli l'a été grâce à l'engagement quotidien, professionnel, de nos équipes. Au nom des 5 bourgmestres de notre zone je tiens à les en remercier ! Leur métier, si essentiel, est difficile et exigeant et ces dernières années, leur domaine d'action s'est élargi toujours plus et les compétences demandées sont croissantes. Nos policiers doivent être respectés et surtout valorisés !

Notre Collège de police compte sur eux et leur fait confiance, les soutient pour qu'ils puissent mener à bien leur mission. Notamment, en fixant des priorités claires et un cadre de travail agréable et adapté, en prévoyant les moyens budgétaires nécessaires même si la situation financière des communes est très difficile, en procédant aux recrutements nécessaires afin de compléter les postes inoccupés, en les mettant à l'honneur par la remise de distinctions honorifiques... C'est dans la même optique que nous continuons à nous battre auprès des autorités fédérales pour le maintien des effectifs mis à la disposition dans le cadre de la lutte contre le radicalisme et pour un financement juste qui tienne compte des réalités de nos communes, de la croissance démographique et du développement des criminalités : notre zone de police, la 5e du pays en termes d'habitants est la 100e du pays en termes de financement !

La sécurité de nos habitants est pour nous une priorité. Cela doit se traduire dans les moyens dégagés par tous les niveaux de pouvoir !

Agréable lecture !





Luc Ysebaert

Chef de corps

Mesdames, Messieurs,

L'année 2021, comme l'année Corona qui l'a précédée, est une année que nous ne sommes pas près d'oublier. La crise du Covid, qui a bouleversé nos vies pendant deux ans, nous rappelle combien la santé physique et mentale est essentielle. Grâce à la stratégie fédérale de vaccination, pas moins de 75% des forces de police ont été vaccinées. En nous protégeant nous-mêmes, nous protégeons les autres. La situation épidémiologique a été suivie de près. Cependant, la pression sociale exercée par les mesures sanitaires sur la population a eu un impact négatif sur les relations entre la population et la police. Ce n'est qu'aujourd'hui, près de deux ans après le déclenchement de la crise de Corona, que le bout du tunnel semble être en vue.

Le 20/01/2021, j'ai pris mes fonctions de Chef de Corps et aujourd'hui, je suis légitimement fier d'avoir pris la direction de la zone de police de Bruxelles-Ouest, une des zones les plus importantes de la Région de Bruxelles-Capitale et du pays. Grâce aux efforts de tous, notre zone de police dispose déjà de nombreux atouts et je m'efforcerai certainement de les améliorer encore. La richesse de la zone de police est son personnel. Je suis donc d'avis que le bien-être au travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée sont des facteurs de réussite dans le développement d'une organisation performante au service de sa population.

Lors de sa réunion du 23/06/2021, le Collège de police a validé la lettre de mission 2021-2025 que je leur ai présentée. C'est un moment important de mon mandat, car il donne le signal de départ formel pour la concrétisation de la vision que je veux développer au sein de la police. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place dans le but d'optimiser le fonctionnement de nos directions et services et de les mettre en adéquation avec les nouveaux objectifs et défis auxquels nous sommes confrontés. Nous avons l'intention de faire du travail de proximité le pivot de notre force de police.

Les plans d'action du plan zonal de sécurité 2020-2025 ont été mis en œuvre malgré la crise sanitaire. L'image de la criminalité nous montre que de bons résultats ont été obtenus sur le terrain. On peut déjà constater que le fonctionnement proactif de notre force de police a porté ses fruits. La proactivité opérationnelle, la synergie et la coopération entre les directions opérationnelles territoriales et centrales, ainsi que les accords avec nos partenaires, se sont grandement améliorés. Dans la lutte contre la drogue, par exemple, une nouvelle approche définie avec le ministère public devrait nous permettre d'être plus efficaces dans nos actions et nos enquêtes.

Une priorité constante est la réduction de notre déficit en personnel. Là aussi, nous avons obtenu des résultats. Grâce à la mise en place de Recruteam, notre zone de police compte une trentaine d'ambassadeurs qui représentent notre zone de police lors de nombreux salons de l'emploi, font des présentations dans les écoles de police et sont également présents à des endroits stratégiques de notre zone de police pour enthousiasmer les Bruxellois pour un emploi au sein de notre organisation.

Je tiens donc à remercier tous les collaborateurs pour leur travail acharné en 2021, leur flexibilité, leur engagement et pour avoir toujours été là pour les résidents et les visiteurs de notre zone de police.

Police
ZPZ 5340
Politie



LA ZONE DE POLICE BRUXELLES-OUEST ET
LES 5 COMMUNES QUI LA COMPOSENT



AUTORITÉ ADMINISTRATIVE

LA ZONE DE POLICE BRUXELLES-UEST, COMPOSÉE DE 5 COMMUNES, EST DIRIGÉE PAR UN COLLÈGE DE POLICE ET EST PLACÉE SOUS LA SURVEILLANCE DU CONSEIL DE POLICE ET DU CONSEIL ZONAL DE SÉCURITÉ

COLLÈGE DE POLICE

Le collège de police, compétent pour l'organisation et la gestion, exerce son autorité sur le corps de police et le chef de corps. Il inflige des sanctions disciplinaires et il décide des achats des marchés publics. Il est composé des 5 bourgmestres et se réunit tous les 15 jours. Ils sont assistés par le chef de corps et la secrétaire du collège et du conseil de police.

24 collèges de police ont eu lieu., dont 1 virtuel.

CONSEIL DE POLICE

Le conseil de police, qui veille au fonctionnement de la zone de police, est composé des membres du collège de police et de 26 conseillers.

10 conseils de police ont eu lieu. Tous en virtuel.

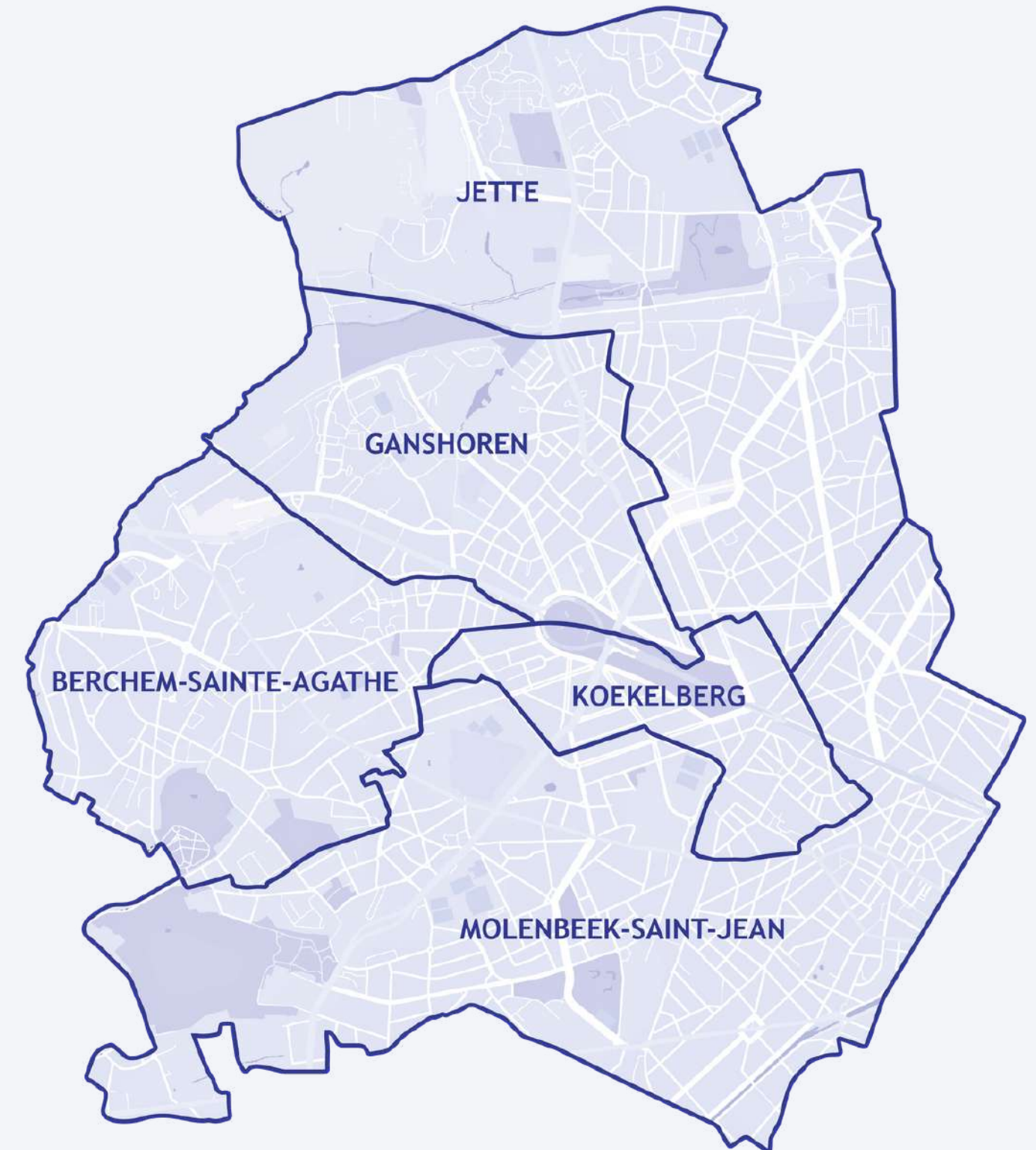
CONSEIL ZONAL DE SÉCURITÉ

Le conseil zonal de sécurité est responsable de l'optimalisation de la coordination, de l'exécution et de l'évaluation du plan zonal de sécurité. Les 5 bourgmestres, le procureur du Roi, le chef de corps et le directeur-coordonateur de la police fédérale y siègent.

1 conseil zonal de sécurité a eu lieu le 12 mai 2021.

LES BOURGMESTRES

Cinq bourgmestres sont en charge des 5 communes. Christian Lamouline est le Bourgmestre-Président de la zone de police.



Zones voisines

- 5339 Bruxelles-Capitale-Ixelles
- 5341 Bruxelles Midi (Anderlecht, Saint-Gilles, Forest)
- 5406 Dilbeek
- 5408 Amow (Asse, Merchtem, Opwijk, Wemmel)

EVOLUTION DE LA POPULATION

2020 : 223.402

2021 : 223.469

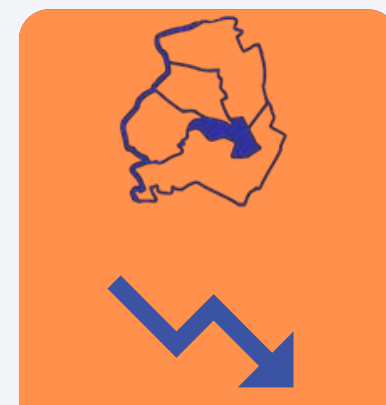


Depuis le début de la création de la zone de police Bruxelles-Ouest en 2002, la population des 5 communes qui la composent ne cesse d'augmenter.

En 2021, on compte 223.469 habitants sur l'ensemble du territoire de la zone.

La croissance a été de 0.03 % par rapport au 1er janvier 2020. Cette faible augmentation s'explique par la diminution de la population dans 3 des 5 communes de la zone, à savoir Ganshoren, Berchem-Ste-Agathe et Koekelberg.

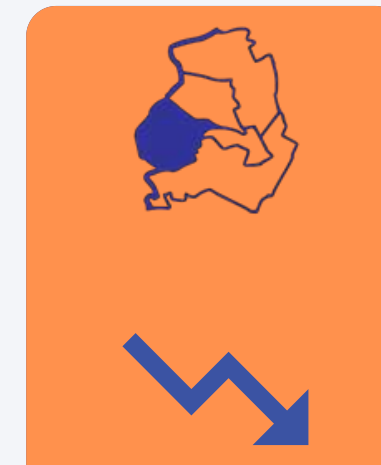
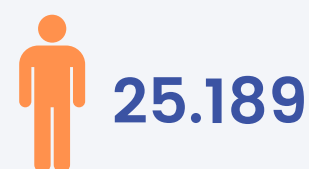
La zone de police a connu une croissance démographique de 6% entre 2012 et 2021 (de 211 005 à 223 402 habitants), ce qui a entraîné une charge de travail toujours plus importante pour les inspecteurs de quartier et les autres services de 1ère ligne.



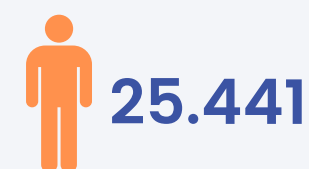
KOEKELBERG



GANSHOREN



**BERCHEM-
STE-AGATHE**



JETTE



**MOLENBEEK-
ST-JEAN**





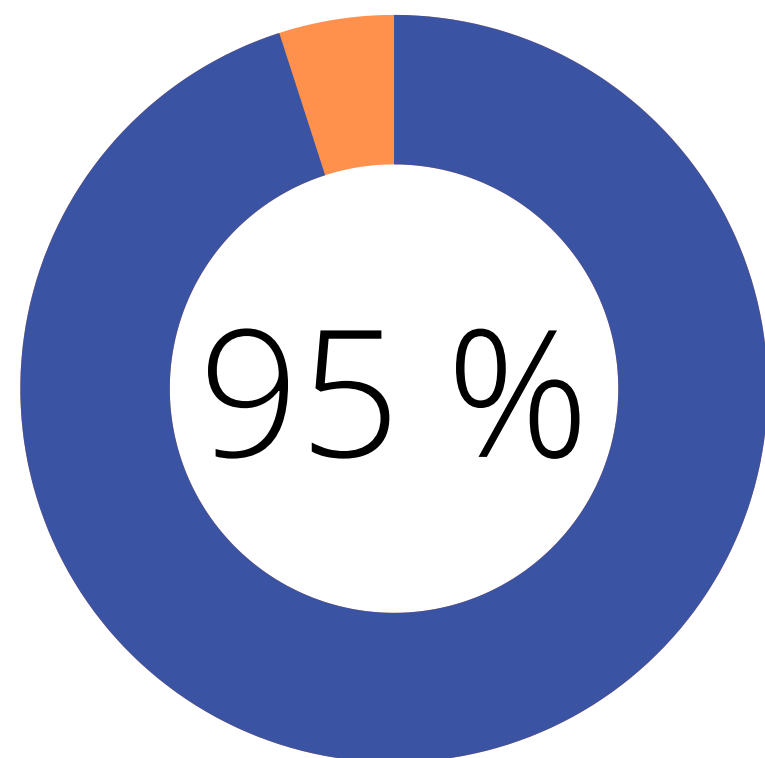
LE BUDGET

DÉPENSES : 83.960.653 EUROS



Budget ordinaire : 79.787.952 €

Budget extraordinaire : 4.172.701 €



APERÇU DU BUDGET

LA POLICE LOCALE BÉNÉFICIE DU SOUTIEN FINANCIER DES AUTORITÉS LOCALES EN FONCTION DU NOMBRE D'HABITANTS PAR COMMUNE.

LA DOTATION FÉDÉRALE CONSTITUE UNE DEUXIÈME SOURCE IMPORTANTE DE REVENUS.

CES MOYENS SONT UTILISÉS POUR ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DE LA ZONE DE POLICE.

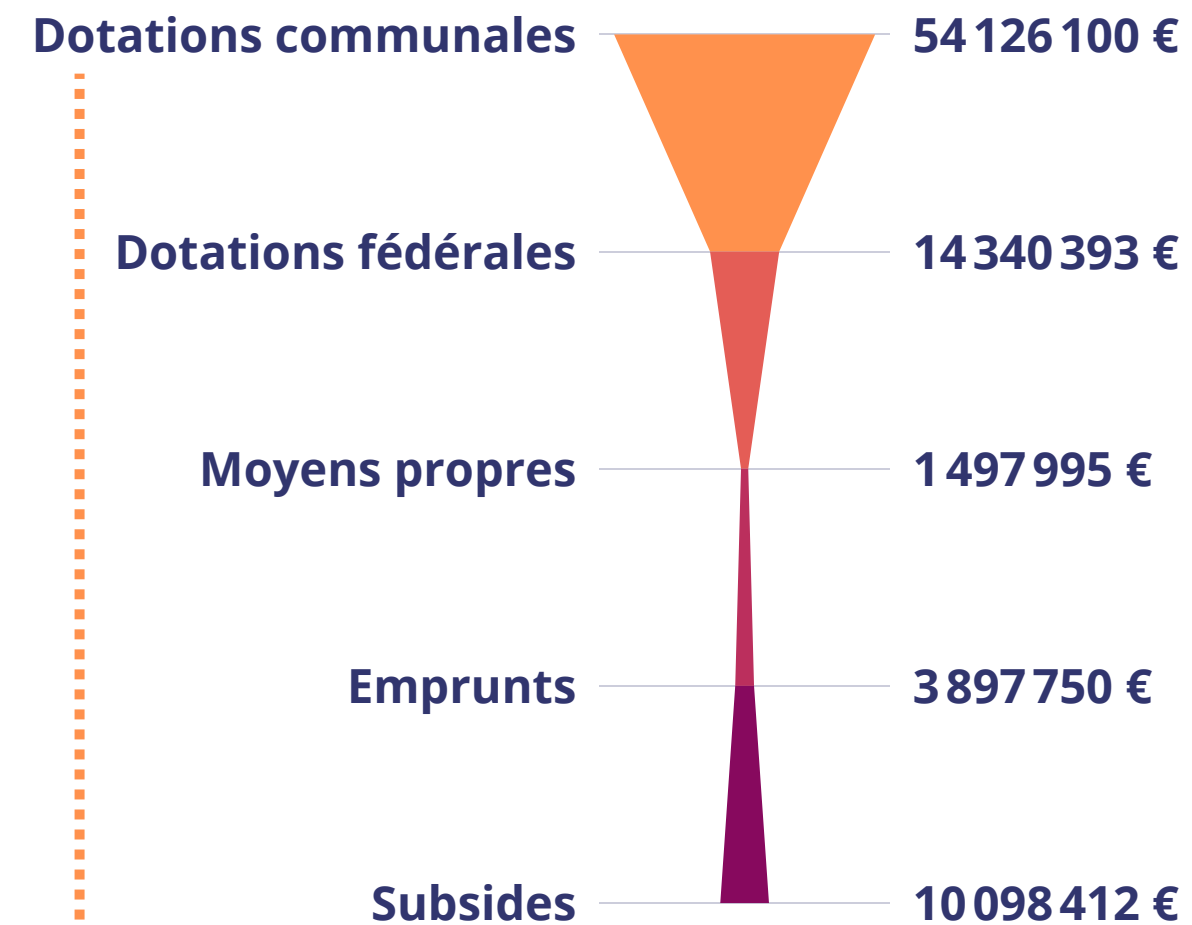
LES DÉPENSES COMPRENNENT :

- Les dépenses en personnel
- La charge de la dette
- Les achats logistiques
- Les investissements

LES RENTRÉES COMPRENNENT :

- La dotation et les subventions octroyées par les autorités
- Les subsides

RENTRÉES : 83.960.650 EUROS



MOLENBEEK-ST-JEAN
23.534.083 €

JETTE
12.733.436 €

GANSHOREN
6.632.883 €

BERCHEM-STE-AGATHE
5.870.787 €

KOEKELBERG
5.354.911 €



LE FONCTIONNEMENT INTERNE

RÉPARTITION DU PERSONNEL

908 MEMBRES EFFECTIFS DU PERSONNEL (31/12/2021)

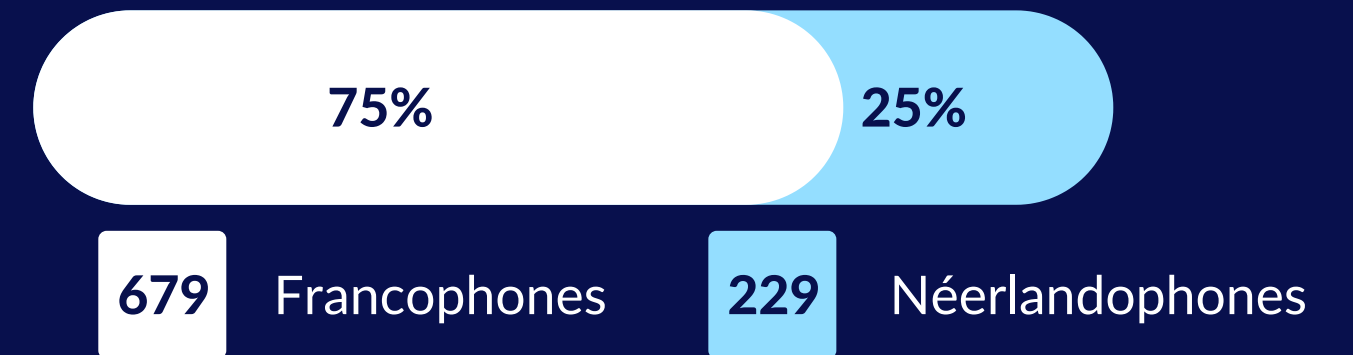
En 2021, 99 nouveaux collaborateurs ont rejoint la zone de police

Le cadre organique prévoit 1010 membres du personnel

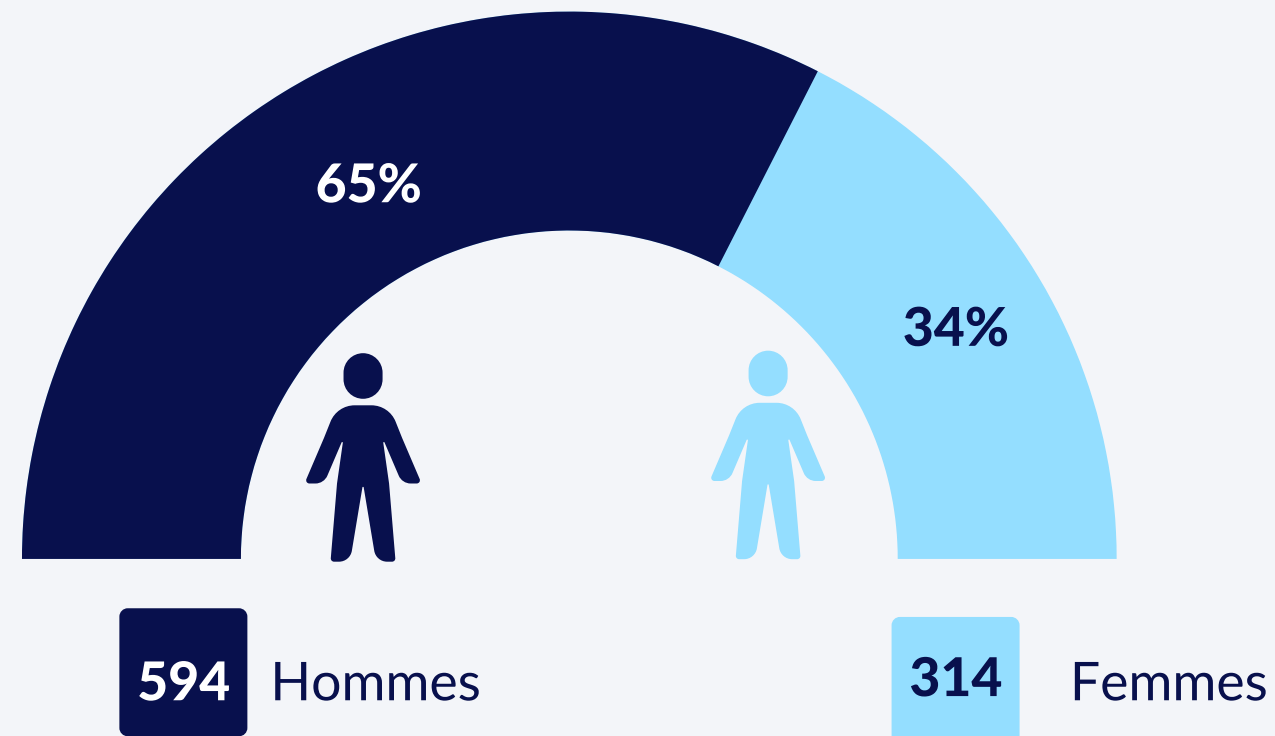
CADRE



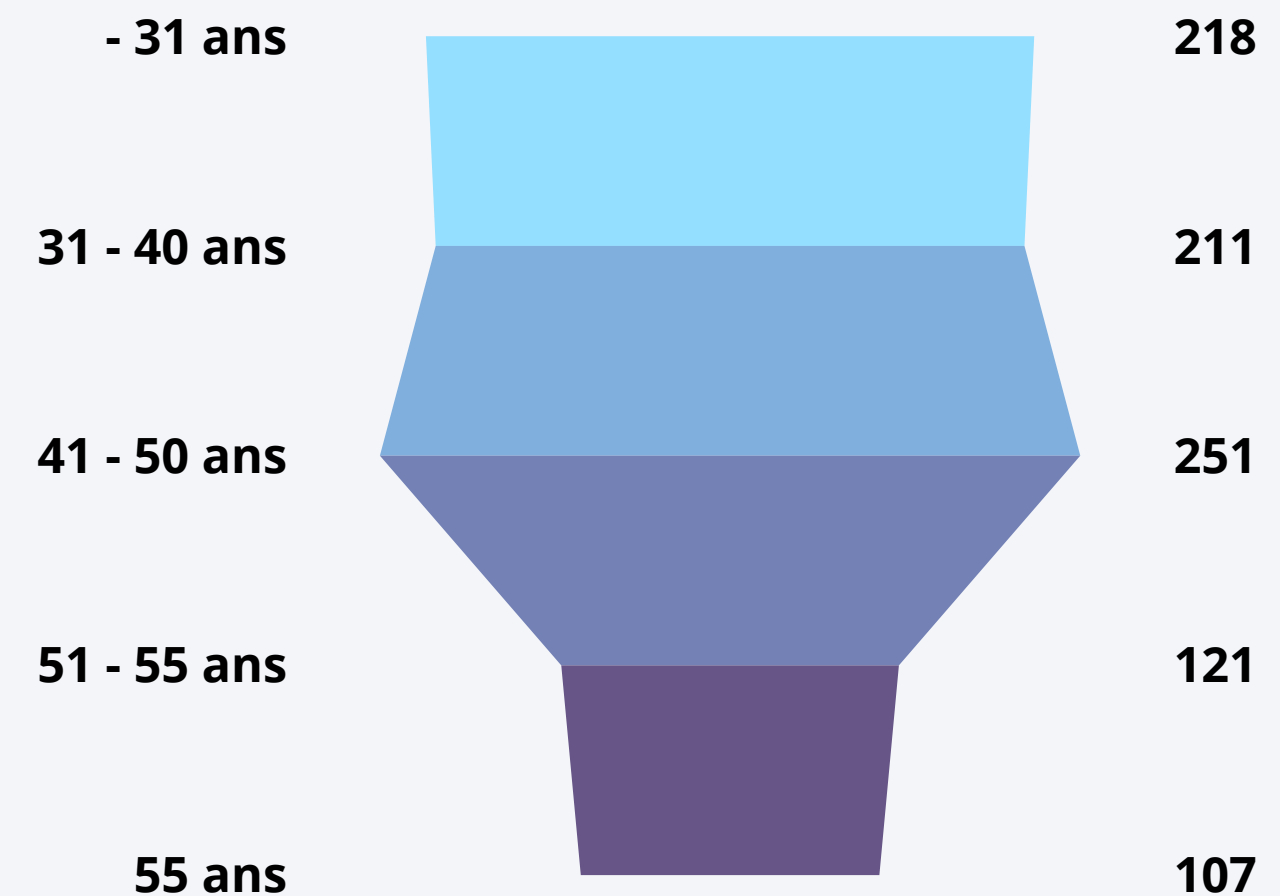
RÔLE LINGUISTIQUE



SEXE



ÂGE



L'AIDE ET L'APPUI



Le bien-être au travail

**LE SOUTIEN AUX MEMBRES DU PERSONNEL EST UNE DES PRIORITÉS DE LA ZONE.
IL SE DÉCLINE DE DIFFÉRENTES MANIÈRES :**

LE SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

contacte le membre du personnel absent plus de 30 jours, Le SIPT lui envoie les coordonnées des personnes de confiance et les informations nécessaires en cas d'assistance juridique ou psychologique. Un contact téléphonique est pris pendant l'absence et un suivi est organisé dès la reprise du travail.

LES PERSONNES DE CONFIANCE

écoutent, informent et cherchent des solutions lorsqu'un collègue vit une situation inconfortable au travail et en souffre. Elles peuvent éventuellement organiser une conciliation entre les différentes parties ou intervenir auprès d'un tiers.

LE HELPTEAM

est composé d'un groupe de collègues qui interviennent en cas d'incident critique pour les policiers impliqués.



L'assistance

**LA ZONE DE POLICE VIENT EN AIDE AUX CITOYENS
DES CINQ COMMUNES EN CAS DE NÉCESSITÉ**

LE SERVICE D'ASSISTANCE AUX VICTIMES

analyse les dossiers entrants suite à des faits de violence physique et/ou psychologique commis par un tiers (agression, vol...), ou dans la sphère familiale (violence intrafamiliale, décès ...). Une aide gratuite et non obligatoire est proposée. Le service de garde, joignable 24 h 24, a été rappelé 27 fois en 2021.

LES FORMATIONS

124 FORMATIONS DIFFÉRENTES SONT PROPOSÉES AUX MEMBRES DU PERSONNEL (OPÉRATIONNEL OU CALOG) CERTAINES SONT OBLIGATOIRES, D'AUTRES SONT FACULTATIVES OU BARÉMIQUES.

- EN 2021, • 1.410 FORMATIONS ONT ÉTÉ SUIVIES
• 49 MEMBRES DU PERSONNEL ONT SUIVI UNE FORMATION PAYANTE



EDS

Ce cours (en deux parties) porte sur une approche multidisciplinaire et coordonnée de l'Excited Delirium Syndrome (EDS). Une affection trop souvent confondue avec une psychose ou une intoxication par des drogues et/ou de l'alcool.

**Formation de 4h suivie par
566 personnes**



TECC

La formation (en deux parties) Tactical Emergency Casualty Care permet l'apprentissage des actes pouvant contribuer à éviter le décès en cas d'hémorragie importante.

**Formation de 8h suivie par
514 personnes**



HARCÈLEMENT

Ce cours est consacré au harcèlement de rue et au sexisme au quotidien. Elle a été mise en place avec l'asbl "Touche pas à ma pote".

**Formation de 8h suivie par
162 personnes**



CONDUITE

Ce cours de conduite défensive est une prise de conscience de la nécessité de responsabiliser le personnel dans l'exercice de leurs missions prioritaires. Cette formation d'aptitude à la conduite est axée sur la prévention des dommages.

**Formation d'une journée
suivie par 161 personnes**

ENQUÊTES INTERNES & VIOLENCE ENVERS LA POLICE



SERVICES D'ENQUÊTE INDIVIDUELLE

En 2021, **475 dossiers** mettant en cause un membre du personnel ont été traités par le service du contrôle interne.
ce qui représente une diminution par rapport à 2020 (690 dossiers) et une légère augmentation par rapport à 2018 (449 dossiers)



LES DOSSIERS JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIFS

88 dossiers concernent des affaires judiciaires ; **387** dossiers sont des dossiers administratifs répartis comme suit :

- 148 amendes et frais de stationnement
- 11 usages du peperspray
- 1 incident de tir

Dans **25 dossiers** des mesures d'ordre ont été prises.
Dans **24 dossiers** des mesures disciplinaires ont été prises.



LA VIOLENCE ENVERS LES POLICIERS

Les infractions contre l'autorité publique ont diminué de **25 %** par rapport à 2019 et de 31 % rapport à 2016

- Rébellion : - 28 %
- Outrages : - 5 %

Néanmoins, une exception est à mentionner en ce qui concerne les coups et blessures à l'encontre des fonctionnaires de police qui a doublé par rapport à 2019.

En 2021, **133 amendes SAC** ont été infligées pour comportement agressif et manque de respect envers la police (art . 12 RGP)

Politie
Police



L'ACTIVITÉ POLICIÈRE

VUE D'ENSEMBLE DE LA CRIMINALITÉ

Criminalité : + 3%

La criminalité a augmenté de 1% depuis 2016 et de 3 % depuis 2019. A noter que les infractions Corona sont incluses dans cette statistique.

Règlement général de police: - 30%

923 amendes SAC ont été infligées, soit - 30 % par rapport à 2019.

- 28 % : injonctions
- 14 % : manque de respect
- 20 % : gaz hilarant
- 11 % : obstruction de l'accès aux véhicules de secours

Procès-verbaux : 15.674

15.674 procès-verbaux initiaux ont été dressés pour l'ensemble des infractions à la loi pénale et aux lois spécifiques

Infractions pénales : - 5%

11.705 infractions pénales ont été enregistrées en 2021. Il s'agit du chiffre le plus bas jamais enregistré depuis 2016 (12.829 infractions pénales). Les vols représentent presque la moitié des infractions pénales (48%)

Infractions Corona : 2.001

2.001 infractions ont été constatées. Principalement pour l'obligation de porter un masque buccal (31% des faits)

Infractions contre l'autorité publique : - 25%

Les rébellions ont diminué de 28 % et les outrages de 5 %. Par contre, les coups et blessures à l'encontre des fonctionnaires de police a doublé par rapport à 2019.

LES 10 QUALIFICATIONS LES PLUS FRÉQUENTES

CE TOP 10 REPRÉSENTE 61% DES INFRACTIONS COMMISES SUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE BRUXELLES-UEST

↓ ↑ ⇌ par rapport à 2019



↑ Santé publique
+ 2009, soit 2039 faits



↑ Vol dans véhicule
+ 358, soit 1.454 faits



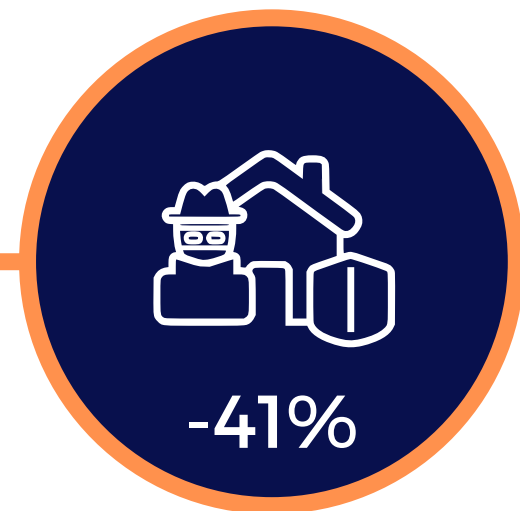
⇌ Vandalisme
- 29 soit 1.283 faits



↓ Détention et usage de stupéfiants
- 488 soit 1.207 faits



↓ Vol simple
- 249 soit 998 faits



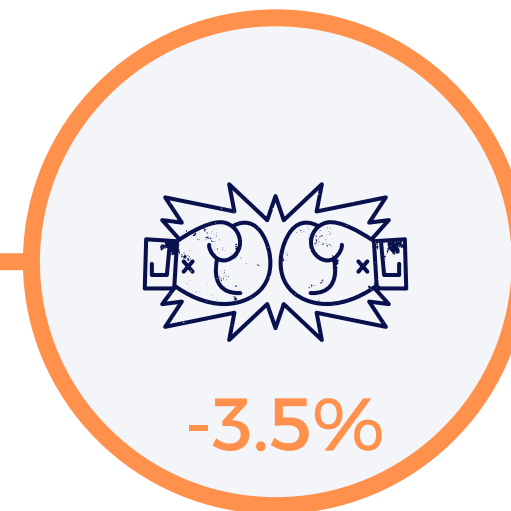
↓ Vol dans habitation
- 371, soit 971 faits



↓ Vol à la tire
- 104 soit 721 faits



↑ Escroquerie sur internet
+ 364 soit 692 faits



↓ Coups et blessures hors sphère familiale
- 25 soit 688 faits

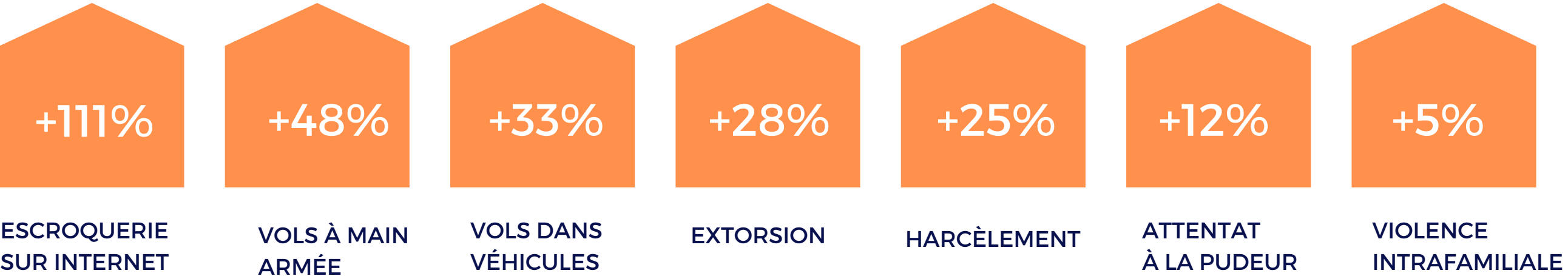


↓ Séjour illégal
- 206 soit 620 faits

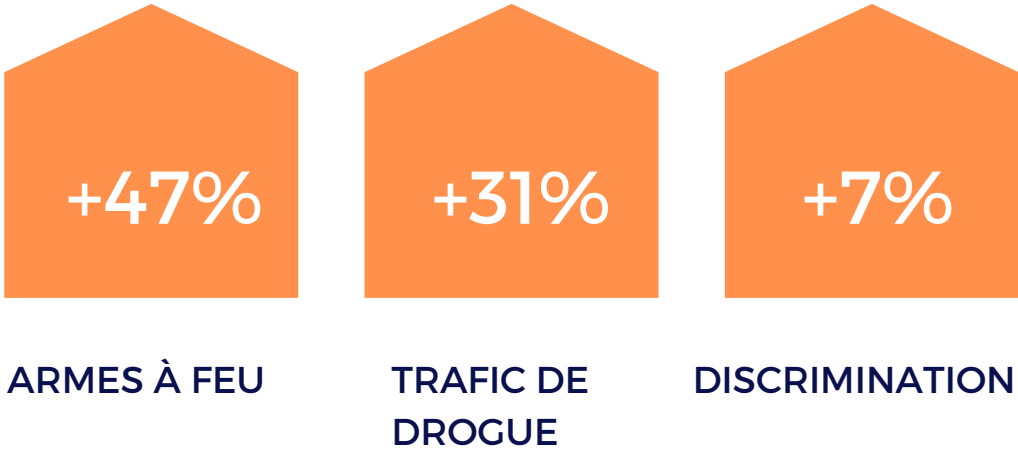
INFRACTIONS EN HAUSSE

PAR RAPPORT À 2019

LOI PÉNALE

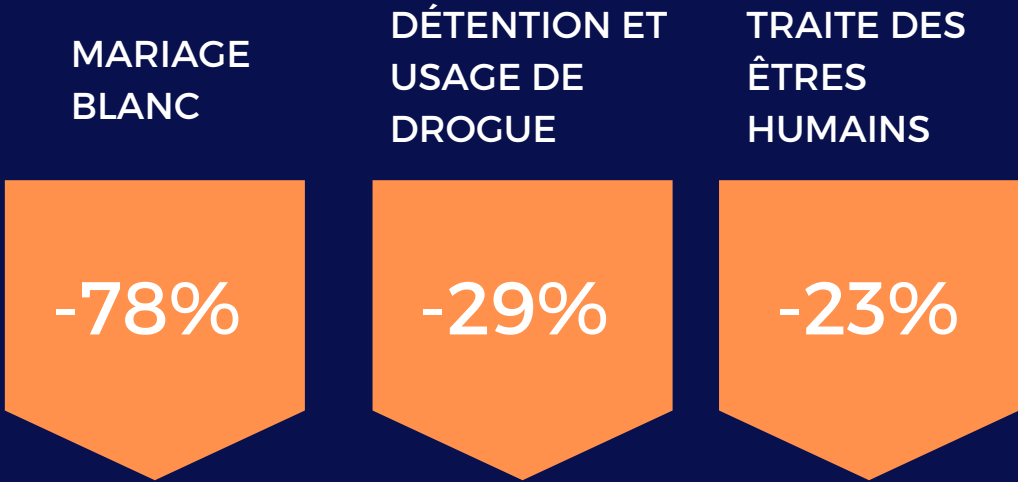
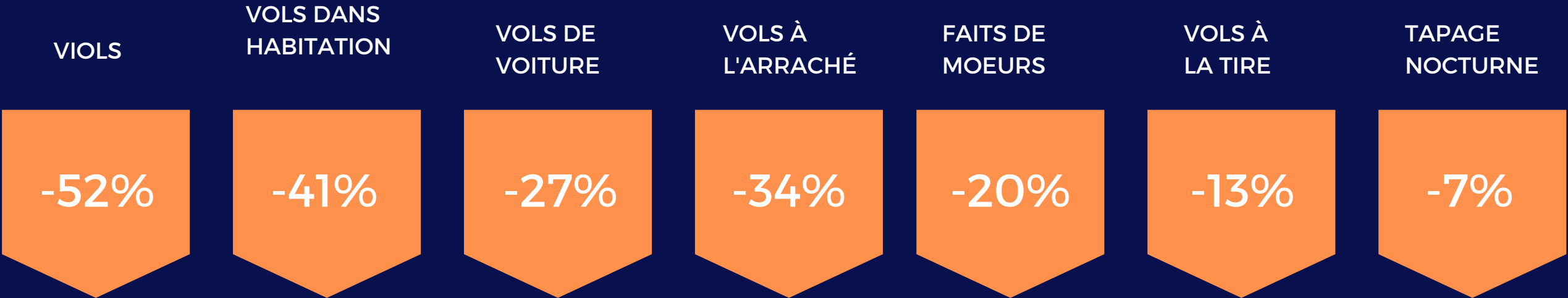


LOIS SPÉCIFIQUES



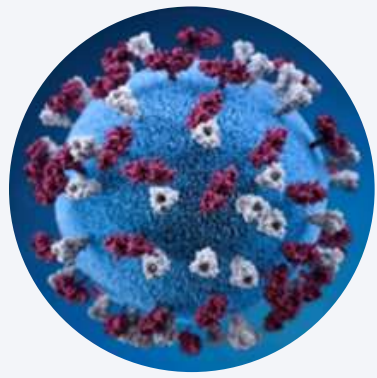
INFRACTIONS EN BAISSSE

PAR RAPPORT À 2019



LOI PÉNALE

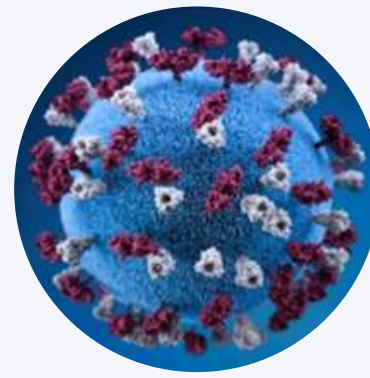
LOIS SPÉCIFIQUES



INFRACTIONS

2.001 infractions ont été constatées.
Principalement pour l'obligation de
porter un masque buccal (31% des faits)

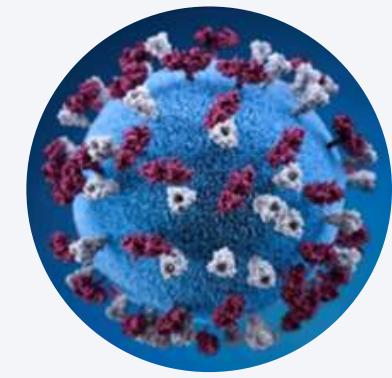
- **28%** : interdiction de se déplacer pendant le couvre-feu
- **17 %** : participation à des lockdown parties
- **9 %** : interdiction de rassemblement



RÉPARTITION PAR COMMUNES

Des infractions ont été constatées
sur les 5 communes

- Molenbeek-St-Jean est clairement en tête dans le nombre d'infractions corona sanctionnées puisque la commune enregistre presque la moitié des toutes les infractions, soit **49%**
- Ganshoren suit de loin avec **16%**, tout comme Jette (15%) et Berchem-Ste-Agathe (12%). Koekelberg enregistre 8% des infractions totales



AMENDES

1.455 personnes ont reçu une
amende

- La plupart des infractions (**31%**) ont été constatées durant le mois de janvier 2021. (93% durant les 5 premiers mois de 2021).
- **81 %** des contrevenants sont des hommes
- **7%** sont mineurs ; **56 %** ont entre 18 et 29 ans
- **54 %** habitent dans les 5 communes de la zone de police ; **30 %** à Molenbeek-St-Jean

INFRACTIONS CORONA (SANTÉ PUBLIQUE)

TAUX DE CRIMINALITÉ PAR COMMUNE

TRAVAIL PROACTIF : +25 %

PV résultant d'une proactivité policière
Exemple : infraction en matière de
drogue, délits financiers ou économiques

Toutes les communes ont enregistré une **HAUSSE** du taux
de criminalité en 2021 par rapport à 2019 : + 25 %

- JETTE affiche la hausse la plus significative (+63%), suivie de GANSHOREN (+42%) et de MOLENBEEK-ST-JEAN (+26%)
- Seule KOEKELBERG est en diminution par rapport à 2019 (-20%)

25,6 FAITS par 1.000 habitants pour l'ensemble de la zone

- MOLENBEEK-ST-JEAN reste, en 2021, la seule commune à dépasser le taux de criminalité de la zone avec 30,3 faits par 1.000 habitants
- JETTE et KOEKELBERG sont, en 2021, les communes avec le taux de criminalité inférieur à l'ensemble de la zone avec respectivement 17,8 faits commis par 1.000 habitants et 20,8 faits par 1.000 habitants



TRAVAIL RÉACTIF : -6%

PV rédigé suite à une plainte ou d'une
déclaration auprès d'un service de police

Presque toutes les communes ont enregistré une **BAISSE**
en 2021 par rapport à 2019 : -6 %

- Seule KOEKELBERG est en augmentation (+8 %)
- Les plus fortes baisses sont enregistrées à BERCHEM-STE-AGATHE (-15%), à JETTE (-12%), GANSHOREN (-9%)
- MOLENBEEK-ST-JEAN affiche une petite baisse de -2%

52,4 FAITS par 1.000 habitants pour l'ensemble de la zone

- MOLENBEEK-ST-JEAN reste, en 2021, la seule commune à dépasser le taux de criminalité de la zone avec 55,8 faits par 1.000 habitants
- BERCHEM-STE-AGATHE est la commune, en 2021, avec le taux de criminalité inférieur à l'ensemble de la zone avec 47,6 faits commis par 1.000 habitants



LES PRIORITÉS DU PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ

LES PRIORITÉS DU PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ & HOTSPOT

LE PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ EST ÉLABORÉ SUR BASE, ENTRE AUTRE, DU PLAN NATIONAL DE SÉCURITÉ AINSI QUE SUR BASE DU PLAN GLOBAL SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION POUR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

IL EST ÉTABLI POUR LES ANNÉES 2020-2025.

IL COMPREND 5 AXES AUXQUELS S'AJOUTENT L'AMÉLIORATION DE L'ORDRE PUBLIC ET LE TRAVAIL PAR HOTSPOT.

INFRACTIONS À LA
RADICALISATION, À
L'EXTRÉMISME ET
AU TERRORISME

TRAFIC DE
DROGUE

VOL DANS UNE
HABITATION OU
SES
DÉPENDANCES

VIOLENCE
INTRAFAMILIALE

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE



RADICALISME, EXTRÉMISME VIOLENT ET TERRORISME

7 infractions ont été enregistrées en 2021 sur le territoire de la zone de police Bruxelles-Ouest.
Ce qui constitue une diminution par rapport à 2020 (21 délits).

Qui ?

Sur les 7 infractions constatées,

- **3** suspects ont été identifiés pour des faits commis en 2021
- **2** suspects sont majeurs, 1 est mineur
- **2** des 3 suspects sont domiciliés à Molenbeek-St-Jean,

Quel fait ?

Sur les 7 infractions constatées,

- **3** relèvent du radicalisme violent
- **1** est une infraction liée à un groupe terroriste
- **1** est une menace
- **1** cas de discrimination
- **1** cas de milice privée

Où ?

Sur les 7 infractions en 2021,

- **3** ont été commises à Molenbeek-St-Jean
- **2** ont été commises à Jette
- **1** a été commise à Ganshoren
- **1** a été commise à Koekelberg

Foreign Terrorist Fighters

- La zone de police compte 69 Foreign Terrorist Fighters

Homegrown Terrorist Fighters

- La zone de police compte 9 Homegrown Terrorist Fighters

Prédicateurs de haine

- 11 prédicateurs de haine ont été recensés



TRAFIC DE DROGUE

281 infractions liées au trafic de drogue ont été enregistrées en 2021 sur le territoire de la zone de police Bruxelles-Ouest. Ce qui constitue une augmentation par rapport à 2020 (267 délits). A noter que 9 faits sur 10 ont été élucidés.



Qui ?

Sur les 398 suspects ,

- **91.5 %** sont des hommes
- **53.5 %** ont entre 18 et 29 ans
- **7 %** sont mineurs
- **46 %** habitent la zone de police
- **27 %** habitent Molenbeek-St-Jean
- **14 %** n'ont pas de résidence fixe

Quel fait ?

- **96 %** : vente de stupéfiants
- **6** découvertes de plantations de cannabis (dont une de + 500 de plants et une de plus de 1000 plants)
 - Molenbeek-St-Jean : 4
 - Jette : 1
 - Koekelberg : 1

Type ?

- Drogues douces : **65.5 %**
- Drogues dures : depuis le Plan canal, les découvertes de **Cocaïne** : sont en augmentation de 27 % par rapport à 2016
- **Héroïne** : sont en diminution de 35 %
- Gaz hilarant : **182** amendes SAC

Où ?

- **79 %** : lieu public
- **11 %** : habitation privée
- **4 %** : transport public
 - 75 % à Molenbeek-St-Jean
 - 14 % à Jette
 - 6 % à Koekelberg
 - 3 % à Berchem-Ste-Agathe
 - 2 % : Ganshoren

Autres faits liés à la drogue

Outre les infractions liées au trafic de drogue, **1.493** autres faits liés à la détention, l'usage ou la découverte de drogue ont été constatés.

- Les faits de détention et usage ont généralement diminués
- Par contre, les découvertes de drogues dissimulées sont en augmentation de **90%** par rapport à 2020

Ceci s'explique par l'accroissement de la proactivité de la police (Plan Canal, sécurisation dans les transports publics, opérations Hotspot...)

VOL DANS UNE HABITATION ET SES DÉPENDANCES

987 infractions ont été enregistrées en 2021 sur le territoire de la zone de police Bruxelles-Ouest. Ce qui constitue une diminution de -39 % si on compare la moyenne des faits constatés entre 2016-2019.
7% des faits ont été élucidés en 2021. 20 cambrioleurs ont été mis à la disposition du parquet.

Qui ?

Sur les 88 suspects,

- **84 %** sont des hommes
- **23 %** sont mineurs
- **55 %** ont la nationalité belge
- **17 %** sont SDF
- **41 %** sont des délinquants locaux
- **8** suspects sont en récidive
- **20** suspects ont été mis à la disposition du parquet de Bruxelles



Quoi ?

- **28 %** : bijoux
- **23 %** : appareils multimédias, dont 7 % de GSM
- **23 %** : argent
- **13 %** : vêtements et accessoires
- **12 %** : outils et matériels de travail

Modus ?

- **4** faits sur 10 ont été limités à une tentative
- **9** faits ont été commis avec violence, dont 3 home invasion et 3 modus garage.
- La plupart des cambriolages ont lieu en semaine et pendant la journée

Où ?

28 % des faits ont eu lieu dans une dépendance

- Caves : 55 %
- Garages communs ou individuels : 32 %.

En dehors des vols dans une dépendance, la majorité des cambriolages ont eu lieu dans des appartements (+ **de 60%**)

VIOLENCE INTRAFAMILIALE

947 infractions ont été enregistrées en 2021 sur le territoire de la zone de police Bruxelles-Ouest. Ce qui constitue une augmentation de 7 % par rapport à 2020 (888 faits) et de 2 % par rapport à 2019. Le taux d'élucidation des faits de violence au sein du couple est de 99 %

La violence intrafamiliale se définit par « toute forme de violence physique, psychologique ou économique entre les membres d'une même famille, quel que soit leur âge ».

Quel délit ?

- **54 %** : violence physique
- **32 %** : violence psychologique
- **10 %** : violence économique

Où ?

- **74 %** : au sein du couple
- **26 %** en dehors du couple. Dans la moitié de cas : violence des grands parents envers les petits enfants ou inversement. **43 %**, il s'agit de violence notamment envers (beaux) frères et (belles) soeurs.



Violence entre (ex) partenaires

515 suspects ont été identifiés pour violence entre (ex) partenaires,

- **114** suspects ont été mis à la disposition du parquet
- **61 %** sont Belges, 10 % sont Marocains, 26 % sont non-européens
- **33 %** sont trentenaires ; 30 % sont quarantenaires ; 18 % sont vingtenaires
- **71 %** vivent dans la zone de police, dont 36 % à Molenbeek et 16 % à Jette. 4 % sont SDF

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

397 accidents avec lésions corporelles ont été enregistrés en 2021 sur le territoire de la zone de police Bruxelles-Ouest. Ce qui constitue un chiffre stable par rapport à 2020. A noter qu'il n'y a eu aucun accident de roulage mortel. Avec 14 accidents avec blessés graves, tout comme en 2014, le record à la baisse des 10 dernières années a été égalé.

Quand ?

- **88 %** : en journée
- **70%** de jour, durant la semaine
- **4.5 %** : de nuit, durant le week-end

Qui ?

- **72 %** des accidents avec lésions impliquent au moins un usager vulnérable. Ce qui représente une diminution de 6 % par rapport à 2019

Vulnérables

Usager vulnérable impliqué dans un accident ;

- **32 %** : piétons
- **27 %** : cyclistes
- **12 %** : motocyclistes

Combien ?

- **43.237** infractions routières
- **20.334** procès-verbaux
- **19.407** perceptions immédiates

*Seules les infractions constatées avec les radars mobiles sont traitées par la zone de police

Circonstances aggravantes

32 % de l'ensemble des accidents de roulage avec lésions corporelles sont liés à au moins une ou plusieurs circonstances aggravantes. Dans le cas des accidents avec les corporelles graves, le chiffre atteint même les **43 %**

- **17 %** ; délit de fuite
- **6 %** : sous l'influence d'alcool
- **3 %** : sous l'influence de drogues ou médicaments
- **2 %** : défaut d'assurance

26.245 infractions

- Arrêt et stationnement (majoritairement arrêt sur le trottoir et sur passage piétons)
- Défaut de documents de bord (principalement le certificat de contrôle technique)
- Usage du GSM
- Absence de ceinture de sécurité
- Alcool au volant (majoritairement un taux supérieur à 0.35 mg)

*Les excès de vitesse et le non-respect des feux de signalisation ne sont pas compris.



HOTSPOTS

16 hotspots ont été déterminés sur les 5 communes de la zone :
9 à Molenbeek - **3** à Jette - **1** à Ganshoren - **2** à Berchem-Ste-Agathe et **1** à Koekelberg

Afin de garantir la qualité de vie dans les quartiers et de lutter contre les nuisances urbaines, des actions sont menées dans des lieux déterminés afin de cibler des phénomènes précis. Après avoir identifiés les phénomènes criminels, les divisions locales travaillent de manière proactive, si nécessaire, avec l'appui des services spécialisés.



Droque

Armes

Violence

Vandalisme

Covid

Les
divisions

Bikers
Trafic

La Brigade
anti-
banditisme

Tecov

Les services
de
recherches



Zone de police Bruxelles-Ouest